

 <p>PRÉFET DE L'ESSONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">Compte rendu de la commission Du 8 février 2024</p>	<p align="center">Direction départementale des territoires</p> <p align="center">Évry-Courcouronnes, le 21/02/2024</p>
--	--	---

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 30 janvier 2024, s'est réunie le 8 février 2024, sous la présidence de Mme Marine de TALHOUËT, adjointe à la directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de département.

1) Membres de la commission

- Mme Marine de TALHOUËT, adjointe à la directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Yolaine DELEAZ, représentant la Direction départementale des territoires ;
- M. François de CUREL, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestier d'Île-de-France ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- M. Denis MAZODIER, représentant de l'Association agréée de protection de l'environnement Essonne Nature Environnement ;
- M. Patrick LEBLANC, représentant les propriétaires agricoles ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les EPCI ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le coprésident du réseau AMAP Île-de-France.

Voix consultative :

- Mme Philippine COCHET, représentant la SAFER ;
- M. Nicolas FRIANG, représentant de l'Agence de l'ONF de Versailles.

Pouvoirs :

- Mme Marine de TALHOUËT, adjointe à la directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose du pouvoir de M. Guy CROSNIER, représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Patrick LEBLANC, représentant les propriétaires agricoles dispose des pouvoirs de M. Pierre MARCILLE, représentant le Président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France et de M. Guillaume HOUDY, représentant le syndicat des Jeunes Agriculteurs ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les EPCI, dispose du pouvoir de Mme BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la Chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Denis MAZODIER, représentant de l'Association agréée de protection de l'environnement Essonne Nature Environnement, dispose du pouvoir de Mme Odile CLOUT représentante de l'association NaturEssonne.

2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;

- Mme Karine JANOWICZ, Mme Stéphanie LABORDE et M. Henri VACHER de la Direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

Mme Marine de TALHOUËT constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

L'ordre du jour compte les points suivants :

- a) Examen du PLU de Linas ;
- b) Présentation de l'avancement de la compensation agricole collective de Corbeville ;
- c) Présentation du tableau de suivi des compensations agricoles collectives par la DDT.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Linas : M. Philippe Rodari – Maire Adjoint à l'Urbanisme, Mme Sophie Cadu – Responsable de l'urbanisme ;
- CAC de Corbeville : Mme Sybille PARANT – Chef de projets Agriculture - EPA Paris-Saclay ;

Évry-Courcouronnes, le 26 FEV. 2024

La présidente de la CDPENAF,

Mme Marine de TALHOUËT

